

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D’AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 10 février 2025 à l’hôtel de ville du même endroit, à 20 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
Vanaly Leblanc	conseillère poste #2
Samuel Boudreau	conseiller poste #3
Steven Olscamp	conseiller poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

23-02-2025 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

24-02-2025 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2025 qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. CONSTATATION DU QUORUM
4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)
8. DEMANDE DE DONS
9. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ
10. ADMINISTRATION –AUTORISATION DE PAIEMENT ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – CAGE DE PROTECTION TRAVAUX PUBLICS
11. URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER LES ZONES 5-F, 7-F, 101-HA ET 102-CN
12. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS
13. ADMINISTRATION – DEMANDE D’APPUI POSTE CANADA
14. ADMINISTRATION – AUTORISATION POUR PERMISSION DE VOIRIE 2025 MTMD
15. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DU DÉPÔT D’UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS
16. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE
17. ADMINISTRATION – AUTORISATION – COURSE « BOUGE JUSQU’AU BOUT DU MONDE » POUR ÉTINCELLE JEUNESSE

18. VARIA
19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
20. CLÔTURE DE LA SÉANCE
21. LEVÉE DE LA SÉANCE

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit adopté.

25-02-2025

3. CONSTATATION DU QUORUM

La mairesse, Rachel Dugas, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

26-02-2025

4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois

27-02-2025

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal du 13 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

28-02-2025

6. CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois.

29-02-2025

7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, décembre 2024 (2^e rapport), au montant total de 45 884,44\$ (comptes payés au cours du mois, 102,94\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 45 781,50\$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, Janvier 2025, au montant total de 276 205,56\$ (comptes payés au cours du mois, 121 735.63\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 154 469.93\$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

30-02-2025

8. DEMANDE DE DONS

CONSIDÉRANT les demandes de dons suivantes :

- Cégep de la Gaspésie et des Îles – Campus de Carleton-sur-Mer – Demande de soutien financier pour un projet étudiant.
- Comité de financement de la Coupe Desjardins 2025.

CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2025;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil accepte les dons suivants:

- Cégep de la Gaspésie et des Îles – Campus de Carleton-sur-Mer – Demande de soutien financier pour un projet étudiant, montant de 50,00\$.
- Comité de financement de la Coupe Desjardins 2025, montant de 200,00\$.

31-02-2025

9. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle a procédé à la refonte de son site internet conformément au devis n° 428 soumis par SMT Web & Marketing (9394-4387 Québec Inc.);

ATTENDU QUE la facture n° 980, datée du 21 janvier 2025, a été reçue pour un montant total de 8 612,21 \$, incluant la refonte du site web et un plan d'assistance de 10 heures;

ATTENDU QUE les services ont été rendus conformément aux ententes établies;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 980 de SMT Web & Marketing, au montant total de 8 612,21 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la mairesse, Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soient autorisés à procéder au paiement de ladite facture.

32-02-2025

10. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – CAGE DE PROTECTION TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle a procédé à l'acquisition d'une cage de protection pour les travaux publics afin d'assurer la sécurité des employés lors des interventions en tranchée;

ATTENDU QUE la facture n° 1524, datée du 13 janvier 2025, a été émise par Étançonnement Québec pour un montant de 15 410,52 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette dépense est nécessaire pour l'amélioration des équipements des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 1524 d'Étançonnement Québec pour un montant de 15 410,52 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au fonds de roulement de la municipalité;

QUE la mairesse, Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soient autorisés à procéder au paiement de ladite facture.

33-02-2025

11. URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER LES ZONES 5-F, 7-F, 101-HA ET 102-CN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la zone 102-Cn ne coïncide pas avec la ligne médiane d'infrastructures existantes ou projetées, telles que des rues, ruelles, chemin de fer, lignes de transport d'énergie, avec les lacs, les plans d'eau ou cours d'eau, avec les limites des lots cadastrés ou celle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la zone Cn-Conservation comprend les usages reliés à la conservation de l'environnement naturel et des habitats fauniques et qu'il y a lieu que la zone 102-Cn suivre plutôt les zones inondables ainsi que le lit de la rivière Nouvelle;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique concernant le présent règlement s'est tenue le 13 janvier 2025 à 18 h;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le règlement numéro 447 soit adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 447 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER LES ZONES 5-F, 7-F, 101-HA ET 102-CN

34-02-2025

12. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CLUB DES 50 ANS ET +

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle et le Club des 50 ans plus de Nouvelle entretiennent un partenariat visant à soutenir les activités et services destinés aux aînés de la communauté;

ATTENDU QUE le protocole d'entente entre la municipalité et le Club des 50 ans et plus de Nouvelle doit être renouvelé afin d'assurer la continuité de cette collaboration;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge pertinent de procéder au renouvellement de cette entente dans l'intérêt des citoyens concernés;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise la signature du protocole d'entente renouvelé avec le Club des 50 ans et plus de Nouvelle;

QUE la mairesse, Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente au nom de la municipalité.

35-02-2025

13. ADMINISTRATION – DEMANDE D'APPUI POSTE CANADA

Attendu que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail;

Attendu que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du Code canadien du Travail et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien;

Attendu que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

Attendu que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

Attendu que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

Attendu que les mémoires sont acceptées, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

Attendu qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle donne son point de vue à la commission sous forme de mémoire.

QUE la Municipalité de Nouvelle écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la Loi sur la Société canadienne des postes, au mandat de Postes Canada ou au Protocole du service postal canadien sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

36-02-2025

14. ADMINISTRATION – AUTORISATION POUR PERMISSION DE VOIRIE 2025 MTMD

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors de travaux en référence au Tome V – Signalisation routière;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025, et qu'elle autorise, le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, et/ou le directeur des travaux publics, Christian Landry, à signer les permis.

37-02-2025

15. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DU DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS

ATTENDU QUE le Fonds du Canada pour les espaces culturels vise à améliorer les conditions matérielles des espaces dédiés aux arts et au patrimoine afin de favoriser la création, la collaboration, la diffusion et la conservation du patrimoine culturel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle reconnaît l'importance de soutenir et de promouvoir les initiatives culturelles et patrimoniales sur son territoire;

ATTENDU QUE le développement et l'amélioration des infrastructures culturelles contribuent à la vitalité et à l'attractivité de la communauté;

ATTENDU QUE le centre culturel de Nouvelle ouvrira cet automne et que les fonds de ce programme permettront d'offrir une programmation plus diversifiée et adaptée aux besoins de la communauté;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds du Canada pour les espaces culturels afin de soutenir le développement du centre culturel de Nouvelle et bonifier son offre pour mieux répondre aux besoins de la population.

38-02-2025

16. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE

ATTENDU QUE la Maison de la culture de Nouvelle joue un rôle clé dans la mise en valeur du patrimoine et la promotion des activités culturelles dans la municipalité;

ATTENDU QUE des investissements sont nécessaires pour l'acquisition d'équipements techniques (sonorisation, éclairage, éléments scéniques), de mobilier intérieur et extérieur, ainsi que pour l'aménagement du terrain, la mise en valeur du bâtiment et du patrimoine de Nouvelle, l'affichage sur le site et la mise à niveau du bloc sanitaire;

ATTENDU QUE le projet est financé en partie dans le cadre des programmes du Fonds des legs de Patrimoine canadien et de Signature Innovation de la MRC d'Avignon;

ATTENDU QUE le montant total des dépenses courantes prévues pour ce projet est établi à 220 000 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE les dépenses liées à l'acquisition d'équipements techniques (sonorisation, éclairage, éléments scéniques), de mobilier intérieur et extérieur, à l'aménagement du terrain, à la mise en valeur du bâtiment et du patrimoine de Nouvelle, à l'affichage sur le site, et à la mise à niveau du bloc sanitaire dans le cadre du projet de la Maison de la culture de Nouvelle.

QU'une somme maximale de 220 000 \$ pour les dépenses courantes liées à ce projet, sous l'autorité de la direction générale de la municipalité.

QUE la direction générale approuve les dépenses et assure un suivi régulier au conseil municipal concernant l'évolution des travaux et des dépenses.

39-02-2025

17. ADMINISTRATION – AUTORISATION – COURSE « BOUGE JUSQU'AU BOUT DU MONDE » POUR ÉTINCELLE JEUNESS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bouge pour que ça Bouge et l'école Antoine Bernard désirent organiser une course entre Matapédia et Percé les 24 et 25 mai prochains;

CONSIDÉRANT QUE près de 85 jeunes de secondaire 1 à 5 participeront à l'événement et s'entraîneront pendant plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE cette course a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et le plaisir de bouger;

CONSIDÉRANT QUE les participants vont courir à relais le long de la route 132 et qu'ils seront suivis par un accompagnateur adulte à vélo ainsi qu'une camionnette de sécurité.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise le passage des élèves sur l'accotement de la route 132 lors de la course qui se tiendra le 24 et 25 mai 2025. Cependant, Bouge pour que ça bouge devra obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sécurité du Québec.

QUE les coureurs soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

40-02-2025

18. VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia lors de cette séance.

41-02-2025

19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

42-02-2025

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse Rachel Dugas déclare la séance close.

43-02-2025

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Samuel Boudreau propose la levée de la séance. Il est 20h45.



Rachel Dugas
Mairesse



Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.